

Thomas Pucci
Secrétaire général du SNMH-CGT

A

Monsieur Frédéric Mitterrand
Ministre de la Culture et de la Communication

Paris, le 16 mars 2012

Objet : Dépôt d'un préavis de grève pour le Panthéon, la Chapelle Expiatoire, l'Arc de Triomphe, les Tours de Notre-Dame, le Palais-Royal, le Mont Saint-Michel, le château d'Azay-le-Rideau, le domaine national de Saint-Cloud, la Basilique de Saint-Denis.

Monsieur le Ministre,

Dans le prolongement du préavis de grève déposé ce jour par l'intersyndicale du Centre des Monuments Nationaux, **le SNMH-CGT dépose un préavis de grève reconductible à compter du 22 mars 2012**. En effet, la situation au siège ainsi que les problèmes de gouvernance que connaît l'établissement rejaillissent sur l'ensemble des monuments et provoquent de graves dysfonctionnements dans les administrations locales.

Dans certains monuments, **des situations de souffrance au travail** qui sont le résultat du management brutal et des multiples dysfonctionnements dans l'organisation de l'établissement, ont été signalés sans que la direction du CMN n'ait pris les mesures adéquates.

De plus, **le manque criant de moyens humains** conduit à la remise en cause des droits des agents. Le sous-effectif conjugué à la baisse drastique des « crédits de vacances » consécutive à la baisse des plafonds d'emplois, oblige les équipes à travailler en permanence à flux tendu. Refus de congés, refus de stages, « bricolage » des plannings au mépris des règles, remise en cause des temps partiels choisis, ouverture des sites en dépit des conditions élémentaires de sécurité... Voilà ce que vivent au quotidien les agents.

Corolaire du sous-effectif, **la précarité de l'emploi** a explosé dans notre établissement. De nombreux travailleurs précaires dits « vacataires » sont aujourd'hui dans une situation dramatique. A l'insécurité sociale et professionnelle s'ajoute une baisse des salaires conséquente liée à la baisse de leur quotité horaire de travail. Non pas que les besoins aient diminués, au contraire ! Contrat d'un mois renouvelable au mois par mois, quotité horaire qui peut être réduite de moitié d'un mois sur l'autre, journée de travail réduite à seulement quatre heures... Voilà ce que vivent au quotidien ces agents qui sont pourtant employés sur d'authentiques besoins permanents.

Quant aux **conditions de travail**, elles se dégradent de jour en jour : postes exposés à la chaleur, au froid, aux intempéries, inadaptés, non ergonomiques, espaces de travail dégradés voire insalubres... Voilà ce que vivent au quotidien les personnels, alors que les échéances prévues pour les travaux d'aménagement sont sans cesse reculées.

Étant donnée les spécificités de chaque site géré par le Centre des Monuments Nationaux, les personnels revendiquent :

Pour le Panthéon :

- L'affectation de 5 agents titulaires supplémentaires pour assurer la visite des parties hautes et de la prochaine exposition;
- L'installation d'un ascenseur et de toilettes dans le cadre de l'aménagement de la salle de repos et du bureau de l'encadrement dans les parties hautes ;
- L'aménagement de postes de travail chauffés sur le circuit de visite ;
- Le réaménagement de la billetterie avec un système d'aération et de climatisation;
- Le réaménagement de la librairie avec une réserve;
- L'amélioration de la signalétique et de la scénographie de la nef, de la crypte et des colonnades.
- La révision et la réfection de l'installation électrique du monument ;
- La réfection du pendule de Foucault ;
- Le remplacement des téléviseurs.

Pour la Chapelle Expiatoire :

- Deux agents postés en permanence en plus du caissier ;
- La réfection de la salle de repos ;
- L'installation d'un chauffage dans la nef.

Pour l'Arc de Triomphe :

- Que le nombre d'agents présents dans chaque équipe ASM soit porté à 14 toute la journée et à 10 en nocturne;
- L'abandon des plages horaires de 4 heures (11h30-15h30) mises en place depuis avril 2011 et le retour à la journée de travail complète pour les vacataires ;
- La titularisation des trois vacataires du service accueil et surveillance en CDD depuis plusieurs années;
- La pérennisation des deux vacataires de la librairie/boutique sur CDI à temps complet;
- La création de deux postes d'agents d'entretien pour assurer notamment le service en nocturne ;
- Un service en nocturne sur volontariat pour les contractuels ;
- L'aménagement de la réserve du niveau 1 ;
- La mise en place des livraisons avant l'ouverture du monument au public ;
- La remise en état de l'ascenseur afin d'accéder au local poubelle du niveau 3 condamné depuis près de deux ans ;
- La remise en service de l'ascenseur dit « historique » (côté avenue Wagram) ;
- La mise en place d'une nouvelle scénographie au niveau du musée.

Pour les Tours de Notre-Dame :

- Ouverture d'un poste supplémentaire d'adjoint d'accueil et de surveillance afin que l'effectif soit suffisant pour poster deux agents au contrôle des tickets;
- Que l'enveloppe de vacations du monument soit abondée de manière à pallier à la fermeture quotidienne du sommet de la tour sud pendant la pause méridienne et pour les remplacements des agents partant en congés ou en formation;
- Le réaménagement et l'isolation de la nouvelle guérite de l'accueil inadaptée aux besoins élémentaires des agents.
- Le renforcement du chauffage au niveau de la nouvelle billetterie/boutique;

- Mise en place, en concertation avec les agents, d'une signalétique au niveau du comptoir et sur l'ensemble du circuit de visite;
- Que le poste de contrôle des tickets soit déplacé de l'autre côté de l'entrée du comptoir de vente;
- Le raccordement des sanitaires de la régie (eau courante et évacuation des eaux usées)
- Le raccordement de la régie au téléphone et à Internet;
- Le raccordement du local de jour à Internet et achat d'un nouveau matériel informatique;
- La mise en œuvre rapide des travaux prévus pour les postes de travail (beffroi, pied de la tour sud et sommet de la tour sud)
- Le respect des avis de la commission de sécurité sur l'ensemble du circuit à savoir 80 personnes présentes au maximum, agents compris.
- L'achat d'équipements de protection individuelle (EPI) pour tous les agents sous forme de vêtements de protection contre le froid et les intempéries : parkas, gants, écharpes, chaussures, lunettes de soleil...

Pour le Palais-Royal :

- Le maintien de l'effectif les jours fériés ;
- L'aménagement de locaux de travail et de locaux de jour pérennes;

Pour le Mont-Saint-Michel :

- La création de deux postes supplémentaires au droit d'entrée,
- La création d'un poste supplémentaire en librairie/boutique,
- L'affectation d'un agent titulaire supplémentaire en accueil et surveillance;
- La pérennisation des deux vacataires de la librairie/boutique sur CDI à temps complet;
- Reconnaissance et prise en compte de la pénibilité du site;
- L'achat d'une parka tous les 3 ans pour l'ensemble des agents ;

Pour Azay-le-Rideau :

- Abonder l'enveloppe de vacances afin d'assurer les remplacements pour congés annuels, arrêts maladie, de manière à programmer un nombre suffisant de visites commentées en langues étrangères et pour l'accueil des groupes;
- Formation des vacataires saisonniers au minimum une journée, rémunérée par l'établissement avant leur prise de poste;
- La mise à jour du document de visite en cohérence avec le nouveau circuit de visite et en concertation avec les agents;
- Une attention accrue des responsables hiérarchiques afin de prévenir les risques psycho-sociaux.

Pour le domaine national de Saint-Cloud :

- Diligenter immédiatement une mission de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles sur la souffrance au travail au domaine de Saint-Cloud, conformément aux préconisations du rapport de l'IGAC remis le 20 septembre 2011;
- L'affectation de 6 agents titulaires supplémentaires pour le service accueil du domaine;
- Le respect du séquençement (alternance du service matin/après-midi) sur le planning des agents du service de la Régie;
- Le respect des préconisations de la médecine de prévention en matière d'aménagement de poste.

Pour la Basilique de Saint-Denis :

- L'affectation de deux agents titulaires supplémentaires pour le service accueil et surveillance;
- La création d'un poste supplémentaire pour la billetterie;
- L'aménagement d'un local pour l'équipe pédagogique pour l'accueil des groupes scolaires et du jeune public;
- L'aménagement de postes de travail chauffés dans le monument.

De manière générale et pour tous les agents du CMN :

- Une revalorisation de 120 euros de la dotation habillement;
- Une revalorisation de la valeur faciale des tickets-restaurants des agents contractuels ;
- La modulation de la part salariale des tickets-restaurants en fonction de l'indice de rémunération;
- L'extension des tickets-restaurants aux contractuels des monuments de Province ;
- La prise en charge de la restauration des agents titulaires le week-end ;
- Le maintien du reliquat IAT de fin d'année pour les personnels titulaires ;
- La refonte des règlements intérieurs de chaque monuments ;
- La titularisation de l'ensemble des contractuels exerçant les missions de la filière ASM ;
- La stabilisation en CDI des vacataires (ASM, boutique et billetterie) employés de fait sur des besoins permanents et la fin des contrats au mois par mois;
- Une enveloppe de vacances suffisante pour assurer les besoins réels des monuments.
- La mise à disposition d'un ordinateur avec accès à l'Intranet du CMN et du Ministère dans les locaux de jour des agents en fournissant une adresse mail à tous les agents;

En accord avec la réglementation en vigueur, nous nous tenons à votre disposition pour toute négociation dans le cadre et la durée de ce préavis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.